



Règlement intérieur du stade et du club-house

Art. 1 – Toute personne présente s'engage à respecter les règles en vigueur.

Art. 2 – Le club-house est à la disposition de tous les membres de l'ESLF dans le cadre des règles d'usage citées ci-après.

Art. 3 – Les vestiaires ainsi que le club-house sont accessibles de 8 heures à 23 heures tous les jours de la semaine. Son utilisation peut être prolongée jusqu'à 2 heures du matin le vendredi en cas de match.

Art. 4 – La consommation de stupéfiants et d'alcools forts y est formellement interdite.

Art. 5 – Les déchets sont à trier à l'aide des poubelles prévues à cet effet. Les poubelles destinées au tri sont clairement identifiées, la poubelle destinée au « tout venant » est à sortir pour ramassage le mercredi matin.

Art. 6 – Lave-linge et lave-vaisselle sont à la disposition des utilisateurs réguliers du stade (joueurs, éducateurs, dirigeants) et doivent être impérativement vidés après utilisation (idem pour l'évier).

Art. 7 – La télévision est en accès libre. Des contenus techniques ou pédagogiques peuvent y être diffusés via Wi-fi ou port USB.

Art. 8 – Les chaussures de football doivent être nettoyées avant de retourner aux vestiaires après l'entraînement, après l'échauffement, à la mi-temps du match et, bien entendu, à la fin de la rencontre.

Art. 9 – Les locaux (vestiaires et club-house) doivent être laissés dans l'état où ils ont été trouvés. Pelles et balais sont à votre disposition.

Art. 10 – En partant, il est nécessaire d'éteindre toutes les lumières (intérieures et extérieures) et d'enclencher l'alarme.

Art. 11 – Une tasse de café vous est toujours proposée par les bénévoles du club. Une tirelire de la « convivialité » est à votre disposition. Merci à vous !



Le Comité Directeur de l'ESLF